

## ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JANVIER

Les congrégations religieuses  
ET LE FISC

La Régie continue à poursuivre les congrégations religieuses, malgré les anciennes promesses ministérielles d'une réforme de l'impôt qualifié droit d'accroissement, malgré l'arrêt récent de la Cour de cassation condamnant le mode de perception et même le principe de cet impôt. Un mot du gouvernement eût suffi à arrêter partout le zèle de l'administration de l'enregistrement. Mais ce mot n'a pas été dit. C'est la preuve d'un mauvais vouloir obstiné, bien plus certain que le désir de paix et autres bons sentiments attribués par certaines personnes aux hommes du pouvoir.

Voici les dernières nouvelles des exploits de la Régie. Elles nous arrivent par la dépêche suivante de Gap :

« La communauté des Frères de la Doctrine chrétienne a reçu, par ministère d'huissier, la sommation d'avoir à payer à l'enregistrement, à titre de droits d'accroissement, la somme de 6,405 fr., exigible dans la huitaine.

» La communauté des Sœurs de la Providence a reçu également sommation d'avoir à payer dans la huitaine la somme de 10,752 fr.

» Saisie-arrêt a été opérée en même temps chez tous les locataires des immeubles de la communauté.

» La supérieure a fait opposition. Quant au directeur des Frères, il n'a tenu aucun compte de la sommation.

Nous avons déjà dénoncé cette procédure nouvelle de la Régie. Sans attendre les décisions de la justice, elle se paye par saisie-arrêts. C'est du brigandage. A la suite de l'arrêt de la Cour de cassation, le *Journal des Débats*

faisait l'honneur au gouvernement de croire que, s'en tenant à l'arrêt du 13 janvier, il arrêterait les poursuites et renoncerait à en exercer de nouvelles.

« L'occasion va s'offrir ainsi au ministère, disait-il, de montrer s'il entend pratiquer cette politique d'apaisement qui jusqu'ici a inspiré ses paroles plus souvent que ses actes. »

L'occasion en question ira rejoindre les autres. Il n'y en aura jamais pour un régime essentiellement persécuteur de montrer de la bienveillance ou seulement de l'équité envers la religion.

N'est-il pas plus probable que, loin de vouloir accepter l'arrêt de la Cour de cassation, le gouvernement en est à rechercher avec l'administration de l'enregistrement le moyen de passer outre, et d'extorquer quand même aux congrégations religieuses les vingt ou trente millions promis par M. Brisson en vertu de ses lois ? Il faut même compter, croyons-nous, sur un redoublement de poursuites de tous les côtés.

Avant l'application de la nouvelle loi sur les associations, qui lui permettra de dissoudre, par décret, du jour au lendemain, plus de la moitié des congrégations religieuses existantes, le gouvernement s'efforcera de leur tirer le plus d'argent possible. De sa part, c'est naturel.

Que les congrégations religieuses tiennent bon néanmoins. Si elles doivent être dépouillées avant d'être dissoutes, qu'elles sachent, du moins, périr avec honneur, en soutenant jusqu'au bout la cause du droit.

## INFORMATIONS

## LE TARIF MINIMUM

Il est aujourd'hui certain que notre tarif minimum sera appliqué à partir du 4<sup>er</sup> février, en échange d'un régime de faveur pour nos produits, aux pays suivants :

Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chili, Danemark, Egypte, Grèce, Honduras, Haïti, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Russie, République dominicaine, République de l'Equateur, Serbie, Suisse, Suède-Norvège et Turquie.

Des pourparlers sont encore engagés avec l'Espagne et le Portugal.

Par contre, seront exclus du bénéfice du tarif minimum et par suite soumis, à partir du 4<sup>er</sup> février, à l'application du tarif général : l'Italie et la Roumanie en Europe, et tous les pays d'outre-mer autres que ceux cités dans la nomenclature ci-dessus.

## RUPTURE COMMERCIALE AVEC L'ESPAGNE

Les négociations commerciales entre la France et l'Espagne sont décidément rompues. Le cabinet de Madrid, sachant que toute la récolte de cette année est déjà vendue et rendue en France, et qu'un an à peu près s'écoulera par conséquent avant que le mouvement des exportations espagnoles vers la France recommence, a montré des prétentions exorbitantes ; il a été impossible de s'entendre, et il a fallu interrompre les pourparlers.

La *Croix* dit que la déclaration des cardinaux français est déferée comme d'abus au Conseil d'Etat.

Cette résolution aurait été prise dans la soirée d'avant-hier.

Le grand-duc Constantin, qui vient de mourir, fut envoyé à Paris en 1857 au lendemain du Congrès de la paix, par son frère l'empereur Alexandre II, pour renouer entre la France et la Russie les relations d'amitié que la guerre de Crimée avait interrompues. On se rappelle encore les fêtes splendides qui furent données en son honneur au palais des Tuileries, où il était logé, ainsi qu'au château de Compiègne. Jeune, alerte, spirituel, ayant le

beau profil grec de son père, il fut le roi du jour. Son séjour à Paris ne précéda que de quelques mois l'entrevue des deux empereurs à Stuttgart, où furent jetées les bases d'une entente cordiale, qui devait aboutir et qui aurait certainement abouti à un traité d'alliance définitif entre la France et la Russie, si l'insurrection de Pologne n'était venue à point nommé faire le jeu de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse, et remettre, encore une fois, tout en question.

Doté d'une grande intelligence, très instruit et très libéral, le prince représentait en Russie le parti national et, comme tel, était l'adversaire des Allemands et un chaud partisan de la France. L'Empereur, son aîné de quelques années seulement, l'aimait beaucoup et faisait un grand cas de ses capacités.

... Le grand-duc Constantin, que la maladie mentale dont il était atteint avait rayé depuis de longues années du nombre des vivants, demeure un des princes étrangers dont nous devons conserver le plus sympathique souvenir.

## LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Il paraît qu'à Nevers un grand nombre d'officiers et de soldats du 43<sup>e</sup> de ligne avaient l'habitude d'aller à la messe le dimanche à une chapelle située au clos Saint-Joseph. Les radicaux du département se sont émus de ce qu'ils ont qualifié de « tentative d'embauchage » de l'armée. Un député du département, M. Ducoudray, s'est plaint au ministre de la guerre de ce qu'on tentât « d'attirer les hommes de la garnison dans les réunions locales dites cercles catholiques ». M. de Freycinet s'est empressé de répondre qu'il venait de prescrire au général commandant le 8<sup>e</sup> corps d'armée de « tenir la main à ce qu'aucune propagande ne soit faite parmi les troupes placées sous ses ordres et à ce que les locaux mis à la disposition des soldats, dans certaines villes, conservent leur

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## LA FAUTE D'UNE MÈRE

PAR AD. FAVRE

I

L'histoire que nous allons raconter n'a pas été faite à plaisir ; elle sera le récit presque littéralement vrai de la faute d'une mère, dont nous ne faisons que déguiser le nom ; du malheur que cette faute, nous dirions presque ce crime, vint jeter sur une famille, et du pardon dont Dieu voulut bien couronner une longue expiation.

Cette histoire montrera peut-être qu'en dehors du sentiment qui fait invariablement la base du roman, il existe certains recoins du cœur qui ont aussi leur intérêt, et qu'il est bon d'étudier quelquefois.

C'était par une soirée de décembre 1828. Dans un assez modeste logement d'une maison de la rue Dauphine, à la lueur d'une lampe, une femme travaillait ; elle était jeune encore, mais son visage portait l'empreinte de

la souffrance passée ; c'était une femme qui avait dû passer par de dures épreuves, la maladie, la misère peut-être, plus terrible visiteuse encore, et qui laisse partout où elle va la marque de ses pas.

Auprès de cette femme, une petite fille de trois ans jouait et courait, petit ange de folie, comme avait dû l'être sa mère dont elle offrait le vivant portrait. C'était une enfant blonde aux grands yeux d'azur, d'une carnation fine et délicate, et dont le tendre visage, à peine formé, promettait de s'épanouir plus tard comme un de ces boutons renflés que les caresses du soleil changeront en roses splendides.

— Hortense ! Hortense ! pas tant de bruit, dit la mère ; venez vous asseoir près de moi et soyez bien sage jusqu'à ce que votre papa soit rentré.

Puis, comme Hortense ne se hâtait pas d'obéir, la mère quitta son ouvrage et vint prendre l'enfant pour le poser sur un siège. La petite fille ne résista pas, et devenue forcément tranquille, elle se mit à demander d'une petite voix douce :

— Est-ce que papa ne va pas bientôt rentrer ?

— Bientôt, Hortense.

— Il n'a pas diné, papa ?

— Non, il n'a pas diné.

En effet, le père d'Hortense, André Delcour, n'avait pas encore diné. La vérité, c'est que Madeleine, sa femme, l'attendait depuis six heures et qu'il en était huit. Ce retard ne laissait pas que de lui causer une vague inquiétude. André était garçon de caisse chez un banquier, et finissait régulièrement son ouvrage à cinq heures ; il était toujours à la maison avant que six heures fussent sonnées.

Il est vrai que ce jour-là était un jour d'échéance et que, par conséquent, André pouvait avoir eu plus de travail qu'à l'ordinaire ; la vérification de sa recette avait peut-être été plus longue, mais elle n'avait cependant pas pu durer jusqu'à sept heures et demie.

Que penser ?

Madeleine alla jusqu'à la cuisine, elle tâta le fourneau ; il était encore chaud, et par conséquent le dîner qui attendait André n'avait pas encore perdu sa propre chaleur.

Elle revint auprès d'Hortense et se remit au travail ; mais son oreille attentive recueillait les moindres bruits de l'escalier, espérant toujours entendre le pas bien connu du retardataire.

— Papa va venir bientôt, redit la petite fille, n'est-ce pas, maman ?

— Oui, mon enfant, répondit Madeleine.

— Pourquoi donc que papa ne vient pas ? demanda encore Hortense avec une persistance enfantine.

— Parce qu'il travaille.

— Mais il fait nuit.

— Cela ne fait rien ; tu vois bien que je travaille aussi, moi.

— Mais tu as une lampe.

— Ton papa aussi.

— Alors, papa devrait travailler avec toi.

— Pourquoi donc ?

— Parce que ça ne ferait qu'une lampe.

Ce raisonnement d'économie fit rire la maman ; elle prit sa petite fille sur ses genoux et se mit à jouer avec elle.

— Papa ne vient pas, dit tout à coup et pour la quatrième fois l'enfant dont les yeux s'alourdissaient malgré elle.

— Tu as sommeil, n'est-ce pas, Hortense ?

— Non, petite maman.

— Oh ! que si ! Il faut aller se coucher.

— Mais puisque papa n'est pas là...

Nonobstant cette observation, Madeleine fit manger à la hâte l'enfant, la déshabilla et la

caractère de lieux de réunion réservés aux militaires exclusivement. »

On n'est pas plus docile aux injonctions radicales. Quant aux radicaux, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils nous prouvent que détestant toutes les libertés ils ont une animosité spéciale contre la liberté religieuse.

Deux officiers français arrivés avant-hier matin à Metz, vers huit heures, par Batilly, sans passeports, ont été remarqués par un agent de service à la gare de Metz et arrêtés aussitôt.

Après avoir été photographiés, les prisonniers ont été embarqués par un agent de la sûreté, dans le premier train en partance pour la ville frontière de Novéant.

La Gazette de Cologne dit qu'un journaliste français, nommé J.-F. Demaison, a été arrêté le 24 à la gare de Sarrebourg, en Alsace-Lorraine, pour avoir crié « Vive la France ! »

#### LA TEMPÉRATURE EN RUSSIE

On télégraphie de Moscou 27 janvier : « La température est descendue au-dessous de trente degrés Réaumur. » On a disposé, à chaque coin de rue, des brasiers. Le froid et la disette causent des souffrances excessives dans la région. »

### NOUVELLES MILITAIRES

#### L'INDEMNITÉ DE BAGAGES

Le ministre vient de décider que les officiers changeant définitivement de garnison avec leurs troupes auraient, à l'avenir, droit à l'indemnité kilométrique de bagages.

#### L'ÉPAULETTE DES DRAGONS

Les épaulettes que doivent porter les officiers de dragons sont en argent, comme les galons circulaires qui ornent les manches de leur tunique. Il n'a jamais été question de rendre aux dragons les épaulettes d'or. Ils étaient unanimes à réclamer les mêmes insignes de grade que les officiers de cuirassiers.

Pour les quatre armes principales, les tableaux d'avancement donnent les chiffres suivants des officiers proposés pour le grade supérieur :

- Infanterie : 46 lieutenants-colonels, 59 chefs de bataillon, 410 capitaines et 233 lieutenants ;
- Cavalerie : 48 lieutenants-colonels, 29 chefs d'escadrons, 41 capitaines et 78 lieutenants ;
- Artillerie : 44 lieutenants-colonels, 28 chefs d'escadrons, 37 capitaines et 54 lieutenants ;
- Génie : 7 lieutenants-colonels, 40 chefs de bataillon, 33 capitaines et 19 lieutenants.

porta dans un petit lit placé au fond de la pièce et non loin du lit paternel.

— Petite maman, dit Hortense, pendant qu'on la couvrait bien chaudement, tu diras à papa qu'il vienne me donner mon baiser.

— Oui, mon enfant, sois tranquille et dors bien vite. Tu auras le baiser de ton papa.

Ce baiser réclamé par Hortense était celui qu'André ne manquait jamais de lui donner chaque soir, au moment où sa mère la mettait au lit.

— Mais ma prière ?... dit encore la petite fille.

— Ah ! mon Dieu, je l'avais oubliée, murmura Madeleine en elle-même.

Elle revint au lit dont elle s'éloignait déjà, et fit dire à l'enfant une prière de vingt mots à peine, dont la petite fille ne pouvait peut-être pas encore saisir le sens, mais qui lui apprenait déjà à s'incliner devant un Dieu puissant et bon qu'elle connaîtrait mieux plus tard.

La prière dite, deux baisers de mère vinrent clore le tout, et l'enfant s'endormit du doux et bon sommeil de l'innocence et de la santé.

Madeleine voulut ensuite se remettre à la couture ; mais, livrée à elle-même, n'ayant plus à ses côtés son enfant dont l'aimable babil lui

Dans l'entrevue qu'il a eue vendredi avec les représentants des Bouches-du-Rhône, le Ministre de la guerre leur a fait connaître qu'il ne lui était pas possible de revenir sur sa décision concernant la permutation entre les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> hussards.

Le mouvement aura lieu dans la seconde quinzaine d'avril.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### Tirage au sort de la classe 1891

Nous donnons la liste des conscrits de la ville de Saumur (canton Sud), avec le numéro obtenu par chacun d'eux.

Cette liste comprend 49 jeunes gens.

Léon Barbin, 9.	Armand Loiseau, 90.
Alexis Bigarré, 88.	Antoine Malaurie, 42.
Théodore Billet, 81.	François Manaudier, 82.
Anguste Blandin, 10.	Armand Mathieu, 32.
Julien Bodin, 43.	Raoul Menochet, 103.
Alix Bürhr, 44.	Auguste Mercier, 85.
Joseph Chaillou, 101.	Pierre Mortier, 39.
Edouard Charruau, 14.	Jean Moutault, 87.
Louis Chevrus, 63.	Auguste Moutin, 86.
Henri Coudray, 46.	Ernest Mussard, 77.
Joseph Delaisement, 94.	Léon Perdreaux, 7.
Jean Delfau, 74.	Auguste Perray, 73.
Henri Duveau, 21.	Henri Planq, 98.
Joseph Foucher, 4.	Jules Poirier, 89.
Louis Fuseiller, 4.	Alexis Poitevin, 52.
Henri Gossio, 92.	Léon Richard, 99.
Louis Gripon, 102.	Emile Richet, 68.
Julien Houdmon, 50.	Maurice Rigolage, 71.
Louis Huel, 31.	Ferdinand Rosière, 53.
Pierre Lala, 43.	Henri Roy, 38.
Edmond Léard, 58.	Henri Véron, 63.
Jules Léchuse, 104.	Pierre Volant, 95.
Georges Leguè, 25.	Casimir Zanetti, 84.
Gustave Lemard, 33.	Augustin Malécot, 16.
Eugène Levadour, 83.	

#### LA RÉFORME DES FRAIS DE JUSTICE

Ce n'est pas, on le sait, une réforme complète des frais de justice qui vient d'être votée par les deux Chambres.

Mais il faut néanmoins se féliciter du résultat obtenu, — en espérant de prochaines et de plus importantes améliorations.

Voici, en quelques mots, les résultats définitifs de la réforme telle qu'elle sort des discussions de la Chambre et du Sénat :

- 1<sup>o</sup> Diminution de 7 millions dans l'impôt des frais de justice ;
- 2<sup>o</sup> Degrèvement des petites procédures ;
- 3<sup>o</sup> Surcharge légère des procédures importantes en matière de ventes judiciaires, de liquidations, d'ordres, de contributions et de litiges commerciaux ;
- 4<sup>o</sup> Surcharge lourde des procès civils portant sur des sommes considérables ;
- 5<sup>o</sup> Suppression partielle des droits fixes pour désintéresser le Trésor sur la réforme de la procédure civile.

Le dégrèvement des frais de justice ne com-

portait une distraction forcée mais bien douce, la jeune femme reporta toutes ses pensées vers le sujet de sa préoccupation. Pourquoi André ne rentrait-il pas ?

Cette soirée de décembre était pluvieuse, froide et triste.

Au dehors, on entendait le sifflement du vent qui faisait fouetter la pluie sur les vitres des croisées.

Par un semblable temps, il était impossible qu'il n'y ait pas eu quelque chose d'extraordinaire dans la cause du retard qui inquiétait Madeleine.

La tendre épouse serait bien allée au-devant d'André, mais il fallait pour cela laisser l'enfant seule, et puis la course était longue, et il y avait lieu de craindre que la jeune femme et son mari ne se croisassent en route.

Ces réflexions et l'impossibilité d'éclaircir ses doutes ne faisaient qu'augmenter les craintes de Madeleine. Son esprit timoré formait déjà les plus sinistres suppositions. Un malheur était peut-être arrivé. Dans ses courses à travers les quartiers les plus fréquentés de Paris, André était constamment exposé à ces accidents de voitures, rares sans doute, mais pas assez, cependant, pour qu'il y eût un manque

complet de raison à craindre quelque chose de cette nature.

Au reste, nous ne pourrions qu'imparfaitement décrire les sensations successives par lesquelles passe un cœur de femme lorsqu'il flotte dans une aussi douloureuse anxiété ; de toutes les souffrances, le doute n'est pas la plus vive, mais elle est la moins tolérable, et, en même temps, elle revêt les formes les plus diverses et pour ainsi dire les moins saisissables.

#### LES CRÉANCES PRIVILÉGIÉES

Voici une intéressante proposition déposée à la Chambre par M. de Coussergues et un certain nombre de ses collègues. Elle concerne les créances privilégiées.

« Article unique. — L'article 2151 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Le créancier privilégié, dont le titre a été inscrit ou transcrit, ou le créancier hypothécaire pour un capital produisant intérêt ou arrérage, a droit d'être colloqué pour deux années seulement et pour l'année courante, au même rang que pour son capital, sans préjudice des inscriptions particulières à prendre portant hypothèque, à compter de leur date pour les intérêts ou arrérages autres que ceux conservés par la transcription ou l'inscription primitive. »

#### LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES

Une dizaine de jours à peine nous séparent de l'ouverture de la première session des assises de l'année 1892. Il nous semble que c'est le moment de donner quelques renseignements sur la physionomie générale de cette session.

Nous sommes en mesure de dire qu'elle sera très courte. A peine durera-t-elle quatre ou cinq jours. Le nombre des affaires est de six ou sept.

La plus importante est, sans contredit, celle qui a trait à l'assassinat de la route de la Ronde, près Saumur. On se souvient que cette affaire, qui avait été inscrite au rôle de la dernière session, avait dû être renvoyée par suite de l'état de santé dans lequel se trouvait l'un des accusés, atteint d'influenza. Les deux individus impliqués dans cette grave affaire se nomment Le Ster et Bourdin ; ils seront défendus par M<sup>rs</sup> de Villiers et Affichard qui, lors de la dernière session, étaient déjà chargés de cette lourde tâche.

Le rôle comprendra quelques inévitables affaires de vol qualifiés. On nous dit que les auteurs du vol commis au préjudice de M<sup>e</sup> Follenfant, avocat au barreau d'Angers, dans sa maison de campagne de Bouchemaine, seront compris dans cette fournée.

On nous signale encore quelques brouilles : une affaire d'extorsion de signatures, un faux et un attentat à la pudeur. (Patriote.)

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### DÉCÈS

Le 27 janvier. — Marie-Louise Brard, veuve de René Bloudeau, 65 ans, à l'Hospice.

complet de raison à craindre quelque chose de cette nature.

Le préfet est en tournée d'inspection ; on vient de lui présenter le « corps » des pompiers. Il félicite le maire de leur bonne tenue. Puis, désireux connaître le nom du capitaine des pompiers, il se tourne vers l'officier municipal :

— Et les pompiers ont à leur tête ?

— Un casque, Monsieur le Préfet.

A la police correctionnelle, le président à l'accusé :

— Enfin, vous ne vivez que de vols. Pourquoi ne travaillez-vous pas ? Vous n'avez donc aucun métier ?

— M<sup>rs</sup> le Président, je ne sais que faire de mes mains.

— Ce n'est pas une raison pour les mettre dans la poche des autres.

Le 28. — Louise-Marguerite Davoleau, 4 mois rue de l'Échelle ; — Hortense Prêtre, célibataire, 76 ans, rue du Port-Cigogne ; — Pierre-Auguste Vaslin, cultivateur, 32 ans, célibataire, à l'Hôpital.

#### LE « RÉGIMENT » A SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que la seconde représentation du Régiment, le grand succès du théâtre de l'Ambigu, tiré du célèbre roman du Petit Journal, par MM. J. Mary et G. Grisier, auteurs de Roger la Honte, aura lieu sur notre théâtre dimanche prochain 31 janvier.

A ce sujet, nous lisons dans un journal parisien parlant du succès du Régiment, lors de sa nouveauté, l'année dernière :

« Ce soir-là, il y avait grande fête militaire au théâtre de l'Ambigu. Le général Sausser, d'accord avec M. Rochard, avait envoyé 800 militaires assister à la représentation du Régiment.

» En leur honneur, la façade du théâtre était entièrement pavoisée, et brillamment illuminée. Toutes les secondes, troisièmes et une partie du parterre leur avaient été réservés.

» Salle archi-comble. La soirée n'a été qu'une longue suite d'ovations que nos braves militaires ont faites à leurs camarades du Régiment de l'Ambigu.

» L'acte de la Chambrée, accueilli par d'interminables éclats de rire, a obtenu un énorme succès à tel point que les artistes ont dû plusieurs fois s'arrêter et attendre pour pouvoir continuer le dialogue. Les tableaux du Rêve et de la Dégradation ont soulevé des tempêtes d'applaudissements. Ils ont, comme toujours, produit une profonde impression. »

Malgré ses trois cents représentations consécutives, le succès du Régiment est loin d'être « épuisé » et nous sommes certain qu'il reviendra encore défilé pendant plus de cent représentations.

Ajoutons que la tournée du Régiment donnera sa 122<sup>e</sup> représentation à Saumur.

#### LIBÉRALITÉ AUX ÉCOLES PRIMAIRES

Varrains. — M. Alexandre Hardouin, conseiller d'arrondissement et délégué cantonal, a remis à l'instituteur une somme de 10 francs pour être distribuée en prix aux élèves les plus méritants.

Grézillé. — M. Maurice Tétard, propriétaire à Grézillé, a offert, à chacune des deux écoles communales, 45 francs, pour achat de prix. Un employé de la maison a ajouté à ce don une somme de 5 francs.

Parnay. — M. Allain-Targé a offert deux magnifiques volumes pour les enfants les plus méritants des écoles de Parnay.

Sain-Cyr-en-Bourg. — M. Gigot, maire de cette commune, a donné un volume à chacun des enfants, filles et garçons, qui ont obtenu le certificat d'études.

Saint-Clément-des-Levées. — Le Conseil municipal, sur la proposition de M. Haran, maire, conseiller général, a voté une somme de 50 francs pour indemniser de voyage et de séjour à Saumur les candidats au certificat d'études primaires. En outre, un volume d'une valeur de 5 francs a été donné à chaque candidat admis.

Beaufort. — A l'occasion de la distribution des prix, en 1891, les écoles publiques laïques ont reçu : d'un anonyme, 30 francs ; de M. Trouillard, adjoint au maire, 20 francs ; de M. le docteur Grimoux, 12 francs ; de M. le capitaine Hennerich, délégué cantonal, 10 francs ; de M. le docteur Chevalier, délégué cantonal, 20 francs ; de M. Baradeux, ancien instituteur, 10 francs ; de M. Boutard, juge de paix, 20 francs. En outre, M. le docteur Chevalier a donné pour 50 francs d'ouvrages aux mêmes écoles, à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Baugé. — A l'occasion de la fête de l'Arbre de Noël, M. Tixier, entrepreneur à Baugé, a offert deux livrets de caisse d'épargne de 5 francs chacun à deux élèves de l'école maternelle publique.

#### DESTRUCTION DE PIGEONS-VOYAGEURS

Les journaux ont parlé, à maintes reprises, des pénalités sévères édictées contre les chasseurs assez barbares et assez antipatriotiques pour tuer des pigeons-voyageurs, ces intelligentes petites bêtes qui, en temps de guerre, sont appelées à nous servir d'auxiliaires précieux. Malgré les avertissements réitérés donnés par toute la presse, relativement aux peines encourues, il arrive cependant, encore assez fréquemment, que des chasseurs, à court de gibier, cédant sans doute à un mouvement de méchante humeur, tuent ces charmants petits courriers ailés.

On nous signale encore un fait de ce genre, qui s'est passé, il y a peu de temps, non loin de l'établissement du Tivoli, dit le *Patriote*.

Un chasseur a tiré sur trois pigeons-voyageurs. Il en a tué un et blessé mortellement un autre qui, tout sanglant, percé de part en part, est venu expirer au colombier.

On nous assure que la commission de la société colombophile « le Messager angevin », serait absolument décidée à faire un exemple et à poursuivre impitoyablement devant les tribunaux les auteurs de semblables délits.

#### Le Drame de l'Eden-Concert

A ANGERS

Mercredi matin, débarquait à la gare Saint-Laud un jeune musicien, nommé Clenet Armand, qui arrivait de Nantes. Il venait rejoindre à Angers une jeune chanteuse, M<sup>lle</sup> Bouffarigue Clémence.

Ces deux artistes, âgés de vingt et un ans, se connaissaient depuis quatre ans. Ils s'étaient même promis mariage; mais, par suite de violences dont elle avait été victime, la fille avait rompu récemment toute relation.

Clémence Bouffarigue avait quitté Nantes, il y a trois jours, et s'était engagée comme chanteuse à l'Eden-Concert, rue Baudrière.

Vers dix heures et demie, mercredi matin, Clenet vint l'y rejoindre; il monta dans la chambre de Clémence, au deuxième étage de l'établissement. Une conversation s'ouvrit entre le garçon et la fille. Clenet apprit à son amie qu'il se rendait à Limoges, où il était engagé dans un théâtre comme violoniste. Il proposa à Clémence de venir avec lui et la supplia même de le suivre. La chanteuse refusa net. Le violoniste se montra fort mécontent; toutefois, rien d'extraordinaire ne se passa pendant le reste du jour.

A huit heures et demie du soir, Clenet supplia une dernière fois Clémence de l'accompagner à Limoges. La fille déclara énergiquement qu'elle voulait rester à Angers et rompre désormais avec le musicien.

Celui-ci, en proie à une violente jalousie, tira de sa poche un revolver et en déchargea cinq coups sur Clémence. Une seule balle atteignit la chanteuse au milieu du front et s'aplatit sur l'os.

Au bruit des détonations et aux cris de la victime, le personnel de la maison accourut.

Les uns s'empressèrent auprès de Clémence, d'autres saisirent Clenet. Puis, plusieurs personnes coururent prévenir la police.

Les agents arrivèrent bientôt après et s'emparèrent du meurtrier.

Des soins furent donnés à la victime par M. le docteur Jagot. Le médecin constata que la blessure était légère.

Heureusement, l'arme contenait des balles creuses; sans cette particularité, le projectile eût pénétré dans le crâne.

Il paraît que déjà, à Saint-Nazaire, Clenet avait donné des coups de couteau à Clémence Bouffarigue. Cet individu a été maintenu en état d'arrestation. (Anjou.)

TOURS. — *Abstention des tailleurs de Tours à l'Exposition.* — Vingt et un tailleurs tourangeaux ont fait insérer la note suivante, adressée à M. le président de l'Exposition nationale de Tours, et datée du 26 janvier :

« Les tailleurs réunis pour s'entendre sur l'Exposition de leur corporation décident, à l'unanimité, de ne pas exposer, trouvant qu'aucun membre compétent ne fait partie de

la Commission d'organisation de ce groupe.

« Nous avons, Monsieur le président, l'honneur de vous saluer. »

(Suivent les signatures.)

L'Union libérale qui enregistre cette décision exprime ses regrets de voir les maîtres tailleurs s'abstenir de toute participation à l'Exposition, et émet l'espoir que ces honorables industriels reviendront sur leur décision.

Nous ne pouvons, quant à nous, dit le *Messager*, que féliciter les tailleurs tourangeaux de leur énergie.

Si M. le Maire trouvait dans chaque corporation une résistance aussi vive à ses stupides projets, il faudrait bien qu'on se décidât à remplacer par des hommes sérieux et compétents la plupart des incapables qu'on a placés à tort et à travers dans chaque commission de la future Exposition.

Cet exemple sera peut-être suivi.

#### LE TÉLÉPHONE DU MANS A PARIS, ANGERS ET NANTES

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal du Mans a décidé d'autoriser l'administration à traiter avec la ville d'Angers pour l'établissement d'un réseau téléphonique du Mans à Paris et Nantes par Angers. Il s'agit d'une dépense de 60,000 fr. qui sera couverte, et dans de bonnes conditions, par un emprunt amortissable en dix ans.

#### DOUBLE SUICIDE

On écrit de Montlouis au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Samedi, les habitants du hameau de l'Oie-Blanche remarquaient que l'habitation des époux Leblois-Lelarge restait close contre l'ordinaire.

« Intrigués, ils se rendirent dans la maison et trouvèrent les deux malheureux asphyxiés, assis chacun dans une chaise et un chaudron de charbon consumé au milieu de la pièce.

« Le maire, prévenu, a télégraphié la catastrophe au parquet.

« Les suicidés jouissaient de l'estime générale et d'une certaine aisance.

« On suppose que ces malheureux ont mis fin à leur existence par suite de chagrins, et aussi des souffrances physiques supportées par le mari »

#### UNE LOCOMOTIVE DE GRANDE VITESSE

Les ingénieurs rivalisent de zèle pour augmenter la rapidité des communications, et voilà qu'on nous annonce la possibilité d'aller de Tours à Paris en deux heures et demie.

Il s'agit d'une nouvelle machine, dont voici la description :

La chaudière présente deux corps superposés, qui lui permettent d'avoir un foyer énorme et un nombre considérable de tubes, où les gaz de la combustion perdent leur chaleur avant de s'échapper de la cheminée.

La chaudière et le mécanisme sont portés à l'arrière par quatre roues immenses de deux mètres 40 de diamètre et à l'avant par un truck de quatre roues, truck articulé, afin de faciliter la circulation dans les courbes.

Le tender est soutenu par six roues; il contient vingt mille litres d'eau et cinq mille kilogrammes de charbon, ce qui permet de faire des étapes de 170 à 180 kilomètres sans nouvel approvisionnement. Le poids de la locomotive changée garnie, est de 35,000 kilogrammes; celui du tender de 63,000 kilogrammes. Ce poids n'a rien d'effrayant; il est relativement léger si on songe à la puissance, à la force de cette locomotive, avec laquelle on peut arriver à des résultats inconnus jusqu'à présent.

#### LES CIGARETTES A LA MAIN

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre sur cette question un arrêt dont voici la substance :

« L'individu trouvé sur la voie publique porteur de cigarettes non revêtues du papier à vignettes de la régie et pesant plus d'un kilogramme est présumé les colporter afin de les vendre. (Art. 222, loi du 28 avril 1816.)

« Est inadmissible l'excuse du prévenu consistant à dire qu'un débitant lui a donné le

tabac pour fabriquer ces cigarettes à la main, en le chargeant de les livrer à un client de l'établissement. Outre que la vague indication d'un débitant ainsi désigné est insuffisante pour écarter tout soupçon de complicité, le prévenu, en fabriquant pour le compte d'un débitant auquel les règlements interdisent de vendre d'autres cigarettes que celles fabriquées par l'État, se serait fait en tout cas le co-auteur, par la fabrication, du délit du débitant. »

#### HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 29 janvier 1892

A midi : 1<sup>m</sup> 80.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 31 janvier 1892, à 1 h. 1/2,

#### 408<sup>e</sup> Concert populaire

##### Programme

1. *Symphonie pastorale* (Beethoven), demandé.

2. *A Berceuse*; *B Fugue* (Th. Radoux).

3. *Chevauchées des Walkyries*, demandé (Wagner).

4. *Trois pièces pour instruments à cordes* (L. Gillet).

5. *Ouverture du Roi d'Ys* (E. Lalo), demandé.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

Dimanche 7 février

CONCERT EXTRAORDINAIRE avec le concours de MM. JULES GARCIN, chef d'orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris; BERTHELIER, violon-solo de l'Académie nationale de musique (Grand Opéra), de Paris.

#### BULLETTIN FINANCIER

Paris, le 28 janvier 1892.

On craignait que la Banque d'Angleterre ne relevât aujourd'hui le taux de son escompte, étant donnée l'importance des retraits d'or opérés la veille et aujourd'hui encore. Il n'en a rien été et les valeurs internationales, très offertes pendant la première partie de la Bourse, sont mieux tenues en clôture. Le 3 0/0 ancien qui avait fléchi à 95.23 remonte à 95.32. Le nouveau cote 94.40 et le 4 1/2 est à 105.87.

La Rente Extérieure recule à 62 1/2 et les Chemins Espagnols sont en baisse marquée. Ce mouvement de recul dû aux prétentions du gouvernement espagnol rendant impossible toute entente aux sujet des nouveaux tarifs douaniers avec la France. Le 3 0/0 Portugais cote 29 fr. en attendant que l'on soit fixé sur la nature de la réduction du coupon. La Rente Italienne est à 90.10. Les fonds Russes sont sans variations, le nouveau à 76 1/4 et l'Orient Russe à 64 3/4.

La dépréciation de certains fonds étrangers détermine quelques liquidations hâtives d'acheteurs d'actions de sociétés de crédit; de là un léger recul qui est loin d'être de la baisse. La Banque de Paris reste à 675. Le Crédit Foncier à 1215, le Crédit Lyonnais à 798. La Société Générale conserve le cours de 475.

Les premiers résultats connus de la souscription aux obligations de la Compagnie des chemins de fer de Beyrouth à Damas, font entrevoir un succès lorsque tous les établissements intéressés auront reçu les résultats de la souscription ouverte par leurs correspondants.

L'action des Voies ferrées économiques progresse à 535 fr.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 1/2 — Rideau : 8 h. »

#### Tournées ABEL, du Vaudeville

DIMANCHE 31 Janvier 1892

UNE SEULE REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE :

M. MEILLET, du Vaudeville; M. MARMIER, de l'Ambigu; M. P. POUCAUD, de l'Ambigu; M. MENDES, de la Porte-Saint-Martin; Mlle MAGNAN, de l'Ambigu; Mme A. NANTIER, de la Porte-Saint-Martin; Mlle LAVIGNE, de la Gaîté; M. HERLEMONT, du Châtelet.

#### LE RÉGIMENT

Pièce en 5 actes et 8 tableaux, tiré du roman du *Petit Journal*, Par MM. Jules MARY et Georges GRISIER, auteurs de *Roger-la-Honte*.

A 9 h. 1/4 : LA CHAMBREE, décors nouveaux peints par Jambon, décorateur de l'Opéra, construits par Baillet, chef machiniste du théâtre de l'Ambigu.

A 10 h. 3/4 : LE RÊVE, de E. Detaille.

##### DISTRIBUTION DES TABLEAUX :

1<sup>er</sup> Tableau : L'AGENCE PATOCHE. — 2<sup>e</sup> Tableau : L'HOTEL DE CHEVERNY. — 3<sup>e</sup> Tableau : LA CHAMBREE. — 4<sup>e</sup> Tableau : LA BELLE ÉTOILE. — 5<sup>e</sup> Tableau : LES DEUX FRÈRES. — 6<sup>e</sup> Tableau : LA NUIT. — LE RÊVE. — 7<sup>e</sup> Tableau : LE GREFFE. — 8<sup>e</sup> Tableau : LA DÉGRADATION.

#### FAITS DIVERS

##### UNE CATASTROPHE IMMINENTE

On télégraphie de Lens, 28 janvier :

« Depuis plusieurs mois, par suite du manque de remblai dans l'exploitation souterraine des mines de Lens, de nombreux affaissements se produisent, occasionnant de fortes lézardes dans les constructions particulières. C'est ainsi que toute une cité de maisons ouvrières est devenue inhabitable et a dû être évacuée par mesure de sécurité.

« On craint un effondrement complet. Il se pourrait ainsi que les dégâts s'étendissent à d'autres habitations.

« Cet état de choses impressionne vivement la population. »

Ces jours derniers, le lieutenant Danod, du 12<sup>e</sup> chasseurs alpins, avait fait l'ascension du mont Blanc.

Voici, à ce sujet, des renseignements complémentaires :

Parti le 20, de Chamonix, il rentra le 22, avec ses guides, les frères Simond et Frédéric Pajot.

A l'Observatoire des Grands-Mulets, il a fait, sur la prière de M. Jansen, diverses observations scientifiques et géographiques.

C'est la première fois qu'un Français fait, en hiver, une ascension semblable.

##### LE DOYEN DES ÉTALONS FRANÇAIS

Le doyen des étalons français, *Plutus*, est mort. Malgré ses vingt-huit ans, on ne peut dire que cet excellent étalon soit mort de vieillesse; car, depuis deux ans qu'il était à Fercocq, la propriété de M. le duc de Feltre, il n'avait jamais été aussi gai ni en meilleure condition. M. Blanes, vétérinaire, a été chargé de faire l'autopsie du père de *Flageolet*.

*Plutus*, par *Trumpeter* et *Planetmare*, est né en Angleterre en 1863.

Sa descendance est fort nombreuse. Ses produits brillèrent surtout par le fond et l'endurance. Le plus célèbre de ses fils fut *Flageolet*, le rival malheureux de *Boiard*. On peut encore citer parmi les chevaux qui illustrèrent sa mémoire : *Patchouli*, *Fitz-Plutus*, *Quolibet*, *Gournay*, *Fricandean*, *Ontario*, *Kazan* et *Tire-Larigot*.

Le vieux général X... vit très retiré dans une jolie maisonnette des bords de la Méditerranée.

Son jardinier lui demandait hier quels arbres il voulait faire planter de chaque côté du perron.

— Vous avez le choix, mon général; des marronniers, des palmiers, des...

— C'est bien; mettez des grenadiers, ça sera... plus militaire.

#### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 104, RUE RICHELIEU, PARIS.

#### LE VIN AROUD ou QUINA, ou FER

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

#### P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A LOUER**  
**PETITE PROPRIÉTÉ**  
Située au Bois-Brard (Pont-Fouchard).  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
DE SUITE  
**GRAND MAGASIN**  
et Grande Cave.  
S'adresser à M. CHATAIN, marchand de bois, rue Saint-Nicolas.

**A LOUER**  
Pour le 24 Juin prochain 1892  
**UNE MAISON**  
Rue de Bordeaux, n° 50  
Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.  
S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

**A CÉDER**  
**DÉBIT DE VINS**  
Situé dans un très-bon quartier de Saumur.  
S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier. (45)

*A céder de suite*  
**ATELIER DE FORGERON**  
SERRURIER ET TAILLANDIER  
A Villebernier.  
S'adresser à M. CONSTANT, qui l'exploite, à Villebernier.

**E. MIGNON**  
Fers et Charbons, Saumur.

ON DEMANDE de suite JEUNE HOMME pour conduire les chevaux.  
Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?  
Avez-vous des pellicules?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?  
**SI OUI**  
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.  
ENTREPOT: 22, rue de l'Écliquier, PARIS  
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.  
Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHER, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

**MAISON A LOUER**  
Rue de la Chouetterie, n° 4.  
Avec écurie, remise et grand jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE**  
Jument baie, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Buvette.  
Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.  
S'adresser au bureau du journal.

**Pianos, Musique, Instruments**

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

**PILLET-BERSOULLÉ**

Successeur, Élève de Pleyel, Wolf et C<sup>ie</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

**ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS**

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(36<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

**Fromages Extra**

Camembert (double-crème)...	0.60
Ferté.....	0.65
Petit Brie.....	0.45
Gruyère extra..... 1/2 kil.	0.90
— Emmenthal.....	1.20
Hollande.....	1.20
Roquefort.....	1.60
Port Salut.....	1.50
Brie (véritable).....	1.40
Muns er..... la boîte	2.50

Choucroute..... 1/2 kil.	0.90
Saucisses fumées..... 2 pour	0.25
Poitrine fumée..... 1/2 kil.	1.50
Jambon désossé.....	1.60
Saucisson de Lyon.....	3.50

**Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec**  
1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.  
**Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvres.**

**CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

**SAUMUR**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		NORD		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 .....	95 30	ACTIONS		Nord .....	1765	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	397	Compagnie parisienne du Gaz .....	524
3 0/0 1891 .....	94 40	Banque de France .....	4125	Orléans .....	1521 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	484	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 .....	366
3 0/0 amortissable .....	96 5	Banque d'Escompte .....	375	Compagnie parisienne du Gaz .....	1435	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	430	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000 .....	20
4 1/2 1883 .....	105 90	Comptoir national d'Escompte .....	508 75	Transatlantique .....	560	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	479	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série .....	18 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier .....	1220	Canal de Panama .....	22 25	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420	— obligations à lots .....	85 50
Oblig. 1855-60 3 0/0 .....	550	Crédit Industriel et Commercial .....	565	— Suez .....	2663 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	473 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500 .....	612 50
— 1865 4 0/0 .....	536 50	Crédit Lyonnais .....	800	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0 .....	421	Crédit Mobilier .....	150	Autrichien 4 0/0 or .....	96 60	Est 3 0/0 anc. r. à 500 .....	444 75	Emprunt russe 1862 5 0/0 .....	—
— 1871 3 0/0 .....	407 50	Dépôts et Comptes courants .....	—	Dette d'Égypte 6 0/0 .....	480 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 .....	—	— 1889 4 0/0 .....	94 45
— 1875 4 0/0 .....	533	Société Générale .....	475	Extérieur 4 0/0 .....	62 65	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 .....	—	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série .....	93 80
— 1876 4 0/0 .....	531	Est .....	557 50	Hongrie 4 0/0 or .....	92	Nord 3 0/0 r. à 500 .....	445	— 2 <sup>e</sup> .....	—
— 1886 3 0/0 .....	409 25	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1180	Italie 5 0/0 .....	—	Orléans 3 0/0 r. à 500 .....	—	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
Bons de liquidation .....	—	Midi .....	1265	Portugal 4 1/2 1888 .....	215	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 .....	443 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 .....	440

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,